CENTRE DE GESTION Loire
Fonction publique territoriale

Màj octobre 2024

RECRUTEMENT SUR EMPLOI PERMANENT
pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux momentanément indisponibles
(contractuel au titre de l'art. L332-13 du CGFP)

Délibération autorisant l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels en remplacement d'agents territoriaux momentanément indisponibles

↓

Déclaration de vacance de l'emploi sur Emploi territorial
(2 mois au moins avant la date prévue du recrutement sauf en cas d'urgence)

↓

pour un contrat d'une durée supérieure ou égale à 1 an
Publication d'une offre d'emploi sur Choisir le service public via emploi-territorial.fr

pour un contrat d'une durée inférieure à 1 an
Publication d'une offre d'emploi conseillée sur tout support approprié (emploi-territorial.fr, site internet de la collectivité,…)

↓

- **Accusé de réception des candidatures**
- **Examen des candidatures et choix du candidat**

↓

Information sur les obligations déontologiques

↓

Vérification des conditions relatives à l'agent préalables au recrutement

↓

Information des candidats non retenus

↓

- **Rédaction du contrat de recrutement et signature**
- **Transmission du contrat en Préfecture**

↓

Saisine de la décision de recrutement sur emploi-territorial.fr